



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES  
Commune de BRAS  
83149

2023 - 082

Bras, le 03 Mars 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**  
**Portant des mesures temporaires de circulation et de stationnement**  
**pour permettre le déroulement du carnaval du samedi 11 mars 2023**

Le Maire de BRAS,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Pénal et notamment les articles R644-2 et R610-5,

**VU** le Code de la Route,

**CONSIDÉRANT** que pour permettre l'organisation du Carnaval, il est nécessaire de prendre toutes les mesures de prévention pour assurer la sécurité des usagers lors de cette manifestation,

**ARRÊTE**

**Art. 1 :**

En raison du défilé, la circulation sur la Route Départementale 28-Route de Brignoles sera perturbée le samedi 11 mars 2023 de 13h30 à 16h00 à hauteur des Candouliers jusqu'à l'entrée du village route de Brignoles intersection chemin Saint Eloi-parking de la mairie. Les automobilistes devront suivre les consignes des agents et organisateurs présents sur la voie publique.

**Art.2 :**

Parking des Candouliers: Le stationnement sera interdit à tous véhicules le samedi 11 mars 2023 de 12h00 à 16h00.

Parking de la Mairie : le stationnement sera interdit à tous véhicules sauf Véhicules du CCFF et véhicules apparentés au cortège, le samedi 11 mars 2023 de 08h00 à 19h00 afin de laisser libre l'emplacement où sera brûlé le Carmentran.

**Art. 3 :** Des panneaux de signalisation réglementaires seront apposés pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

**Art.4 :** Monsieur le Directeur des Services et les agents de Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Art.5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Mme La Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de St Maximin

Le Maire,  
Franck PÉRO

République Française  
Liberté – Egalité - Fraternité

